



## ***DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE DE L'AN 2024***

### **Une personne arrêtée en commune et province Bururi**

En date du 9 octobre 2024, sur la sous-colline Taba, colline Nyavyamo, commune et province Bururi, Bosco Ciza, âgé de 13 ans a été arrêté par des Imbonerakure puis conduit au cachot de la police judiciaire au chef-lieu de la province de Bururi.

Selon des sources sur place, ce jeune garçon est accusé d'avoir démoli les tombes du cimetière se trouvant sur la sous-colline Taba à 5 km du chef-lieu de la province afin de voler le matériel utilisé pour la construction de ces tombes.

### **Une personne arrêtée puis relâchée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura**

En date du 16 octobre 2024, Bénit Gakunzi, habite à Gatunguru dans la commune Mutimbuzi, province Bujumbura, avait été enlevée par les agents du SNR puis a regagné sa famille en date du 19 octobre 2024. Selon un témoin, Bénit avait quitté la maison et s'était rendu à Mutanga Nord, dans la commune Ntakangwa, en mairie de Bujumbura pour rendre visite ses proches.

Le soir quand il était en route vers la maison, il a été arrêté par des agents du SNR qui l'ont confondu à une autre personne, par après il a été relâché après qu'ils ont constaté qu'ils se sont trompés.

### **Trois personnes arrêtées en commune et province Kayanza**

En date du 25 octobre 2024, sur la colline kavumu, commune et province Kayanza, trois personnes dont Kiwara Nicodème chef de colline, Nimbona Polycarpe adjoint du chef collinaire et Minani Christine, chef de la ligue des femmes Abakenyererarugamba au niveau collinaire ont été arrêtés par l'administrateur communal Niyonizigiye Godefroi. Selon des témoins sur place, ils les ont accusés de sensibiliser la population d'aller à la réunion du CNL au lieu d'aller s'inscrire pour les élections. Selon les mêmes témoins, L'administrateur est venu lui même avec ses polices de garde et a transporté les 3 personnes dans son véhicule. Christine est au cachot de la commune tandis que les 2 hommes sont au commissariat de la police.

## **Une personne arrêtée suite à la non possession d'un récépissé en province Ruyigi**

En date du 30 octobre 2024, Mireille Nkurunziza, résidant au quartier Sanzu, commune et province Ruyigi s'est rendue au marché de Ruyigi pour faire quelques achats comme d'habitude.

Selon des témoins oculaires, en arrivant à l'entrée du marché, elle a été arrêtée par des Imbonerakure pour présenter le récépissé mais elle n'était pas encore inscrite et avait un besoin urgent de se rendre au marché et a dû emprunter un récépissé à son camarade.

Elle est revenue quelques minutes après et a présenté ce document à ces Imbonerakure mais il y a un qui connaissait le vrai nom de cette fille. Ils ont découvert que ce document n'appartenait pas à cette fille.

Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure dont Désiré Nimubona, Eric Nizigiyimana et le surnommé Mangue qui étaient positionnés au marché du chef-lieu de la province Ruyigi ont appelé le prénommé Gentil, commissaire provincial de police de Ruyigi et ce dernier est venu avec son véhicule pick up et a conduit la fille au cachot.

Elle a été relâchée dans l'après-midi du même jour après avoir payé une amande.

Les mêmes sources ajoutent que ces Imbonerakurakure avaient bloqué toutes les entrées des marchés de la province Ruyigi et pour y avoir accès, la population devait présenter des récépissés comme preuve d'inscription.

## **Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune et province Makamba**

En date du 29 octobre 2024, en pleine cours au lycée communal Saint Pierre Claver, de la commune et province Makamba, Leonidas Ndayishimiye, enseignant de cette école, membre du parti CNDD-FDD a été arrêté par des policiers.

Selon des témoins oculaires, la victime a été arrêtée après que les parents de la jeune fille de la 2<sup>ème</sup> pédagogique aient porté plainte contre cet enseignant, l'accusant d'avoir engrossé son élève.

Des sources au sein de la famille de cette élève disent que l'arrestation de Leonidas Ndayishimiye a connu plusieurs difficultés malgré toutes les preuves à la disposition des parents.

Les informations en provenance de sa famille disent que l'enfant détient même des messages téléphoniques de cet enseignant qui l'appellent à l'avortement.

Certains militants du parti CNDD-FDD s'y étaient opposés puisque l'auteur est membre influent de ce parti. Son arrestation aurait été possible après intervention du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD en province Burunga Sylvain Nzikoruriho.

La même source dit que les membres de la famille ont appelé ce dernier après que certains responsables locaux du parti CNDD-FDD s'étaient opposés à son arrestation. Certains éducateurs de cette école expliquent qu'en plus de ce phénomène d'engrossement des élèves, les fraudes des évaluations sont aussi devenues quasi-inacceptables ces derniers temps.

## **Six membres du parti CNL arrêtés en commune Kinnyina, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 novembre 2024 indique qu'en date du 10

novembre 2024, vers 17 heures, sur la colline Musumba, commune Kinyinya, province Ruyigi, six membres du parti CNL dont Ndereyimana André, représentant de ce parti sur cette même colline ; Jean Marie Ngendahayo, représentant de ce parti dans la commune Kinyinya ; Egede Ngomiraganje ; Lazard Sindotuma ; Dieudonné Kwizera et Gratien Gwire qui considèrent Agathon Rwasa comme chef de ce parti, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de Kinyinya, par Djuma Ndereyimana, le commissaire de police à Kinyinya. Selon des témoins oculaires, ils étaient en train de dialoguer comme d'habitude chez leur ami et voisin André Ndereyimana, représentant de ce parti sur cette même colline.

Selon les mêmes sources, tous ces membres du parti CNL, ont été accusés de faire une réunion du parti sans permission, ce que ces derniers n'acceptent pas mais expliquent que comme c'était dimanche, c'est simple de rencontrer les amis et discuter surtout que tous étaient des voisins et signalent que six personnes seulement ne peuvent pas faire une réunion. En date du 11 novembre 2024, ils ont été transférés au cachot du commissariat provincial de Ruyigi.

D'après les mêmes sources, en date du 13 novembre 2024, ils ont comparu devant le substitut du procureur de Ruyigi où ils ont été interrogés s'ils sont tous membres du parti CNL pro Honorable Agathon Rwasa. Les accusations qu'ils n'ont pas niées, ils ont accepté qu'ils étaient depuis longtemps membres du parti CNL pro Agathon Rwasa et ont été accusés de la tenue illégale d'une réunion, ce qu'ils ont rejeté en bloc car là où ils ont été arrêtés il n'y avait aucun indice qui montre qu'ils voulaient ni perturber la sécurité, ni la tenue de la réunion. Après l'interrogatoire devant le ministère public, les 6 membres du parti CNL ont regagné le cachot du commissariat provincial de Ruyigi.

En date du 14 novembre 2024, ils ont été conduits à la prison centrale de Ruyigi. Deux chefs d'accusation sont à leur charge: la perturbation de sécurité et la tenue illégale de la réunion. La population de cette colline, les familles des victimes et les autres membres du parti CNL plaident pour que ces membres soient relâchés car, disent-ils, ils sont emprisonnés illégalement et sont victimes de leurs idéologies politiques.

### **Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Le 2 décembre 2024, Elias Ngendakuriyo, représentant des agriculteurs du marais de Nyabarere et membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par le chef d'antenne Buheka à Nyanza-lac, province Makamba. Cette arrestation intervient dans un contexte de conflit entre les autorités administratives et les exploitants du marais, qui ont été expropriés au profit d'un rapatrié, Aron Nguribiriho.

Les exploitants, regroupés au sein de la coopérative Turihamwe Birashoboka Buheka, ont plaidé auprès de plusieurs instances et obtenu gain de cause, la cour spéciale ayant annulé la décision d'expropriation le 20 novembre 2024. Cependant, les autorités administratives, notamment l'administratrice de la commune Nyanza-lac Marie Goreth Irankunda et la gouverneure de Makamba Tantine Ncutinamagara, continuent de contester les décisions de justice et de saboter les travaux des exploitants.

Les exploitants accusent ces autorités administratives d'agir sur base de corruption et demandent aux autorités hiérarchiques de se saisir de la question pour qu'ils puissent récolter leurs cultures qui ont pourri dans les champs. Le ministre de l'intérieur Martin Ninteretse a également évoqué la question de ce marais, soulignant que la décision d'expropriation était injuste et qu'une personne ne peut hériter un marais de plus de 20 ha au détriment de plus de deux cents exploitants.

### **Un enfant détenu commune Muha, Bujumbura-mairie**

Oscar Ntirenganya, âgé de 12 ans, est détenu depuis un mois dans le cachot de la zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura-Mairie. Il était employé par Raphaël Nizigama pour vendre des œufs et des arachides. Oscar partageait ses tâches avec Égide Miburo, un travailleur domestique. Cependant, un conflit est survenu entre les deux enfants, car Égide voulait également vendre des produits et laisser Oscar assumer les tâches ménagères.

Dans la nuit du 6 novembre 2024, Égide a crié à l'aide, et Raphaël est intervenu pour constater que son employé avait été violé par Oscar. Ce dernier a été arrêté et emprisonné le lendemain sans qu'aucun dossier ne soit constitué. Cette affaire soulève des préoccupations quant aux droits de l'enfant et aux conditions de détention au Burundi.

### **Une personne arrêtée en commune Ntakangwa, Bujumbura-mairie**

En date du 10 décembre 2024, vers 5 heures, sur la colline Maramvya, commune Ntakangwa, Bujumbura-mairie, Seif Ramadan, Cheikh, âgée de 42 ans, officiant dans plusieurs mosquées de Bujumbura, a été enlevé à son domicile. Selon les témoignages de sa famille, des individus armés en tenues policières, ont contraint la victime à monter de force dans une camionnette pour une destination inconnue. L'enlèvement a eu lieu alors que le cheikh se rendait à la mosquée pour la prière du matin, accompagné de son fils.

La communauté musulmane de Bujumbura est sous le choc et exprime sa profonde inquiétude face à cette disparition forcée. Les autorités ont été saisies de cette affaire et une enquête est en cours pour retrouver le cheikh Ramadan. La ligue Iteka a reçu des informations qu'il est détenu au bureau du SNR situé tout près de la Cathédrale Regina Mundi.

### **Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 14 décembre 2024, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Diomède, Imbonerakure, âgé de 37 ans, Agronome du président de la République qui suit les activités agricoles du président dans sa propriété sise sur cette colline a été arrêté par des policiers sous l'ordre d'un superviseur envoyé du président. Selon des témoins sur place, ce superviseur venait pour voir un nouveau champ acheté la semaine dernière par le même agronome. L'agronome avait dit au président qu'il y a un champ d'une superficie de 4 hectares que le propriétaire veut vendre et est limitrophe à celui du président. Selon le superviseur, Diomède avait dit au président qu'un hectare coûtait 8 millions et on lui a envoyé 32 millions pour l'acheter. Le superviseur dit avoir vérifié les dimensions et a trouvé 1 hectare, 22 ares. Il a appelé le vendeur qui a son champ a été vendu à 10 millions. Ce superviseur a appelé les policiers pour l'arrêter et l'a conduit à Bujumbura pour être interrogé. La victime a été accusée d'avoir menti et escroqué le président.

## **Une femme ré arrêlée en commune et province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2024 indique qu'en date du 15 décembre 2024, Pélagie Nindamutsa a été de nouveau arrêlée sur mandat d'amener du parquet général près la cour d'appel de Bururi. Selon des témoins oculaires, cette femme avait été libérée le 14 décembre 2024 et Florence Nimbona. Pélagie Nindamutsa a été de nouveau arrêlée le 15 décembre 2024. Elle était recherchée pour évasion. Florence Nimbona quant à elle est parvenue à fuir. Les deux femmes avaient bénéficiées de la mesure de Clémence du président Evariste Ndayishimiye. Elles étaient détenues à la prison Centrale de Bururi. Poursuivi dans le dossier sur les attaques à la machettes survenues en aout 2023 à Bururi pour avoir permis la libération des présumés auteurs de ces attaques. Des sources judiciaires à Bururi disent que ces deux femmes sont recherchées pour faits fabriqués. Elles affirment qu'elles ne sont pas évadées mais qu'elles ont été libérées conformément à la loi. Selon les billets d'élargissement à leur disposition.

## **Deux militants du parti CDP arrêtés en commune Mabanda, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2024 indique qu'en date du 14 décembre 2024, au chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba, Antoine Mbaririmana et Fabien Nijimbere ont été arrêtés par la police au moment où ils étaient au chef-lieu de cette commune en train de collecter des récépissés et identités des membres de ce parti en quête de se faire élire dans différentes élections de 2025. Antoine Mbaririmana et Fabien Nijimbere auraient été arrêtés après des informations fournies par les militants du CNDD-FDD qui ont alerté la police. Ces derniers les ont accusés de collecter les récépissés et identités dans le but d'interdire les propriétaires de ces récépissés de se présenter aux prochaines élections. Ces allégations sont rejetées par le parti CDP qui fait savoir que les deux militants voulaient aider leurs militants à constituer les dossiers exigés pour se préparer aux différentes élections de 2025.

"Pour constituer un dossier, chaque candidat aux élections législatives doit présenter les copies du récépissé et celle de la carte nationale d'identité pour constituer une attestation de résidence, document exigé par la CENI pour les candidats députés et ceux des conseillers communaux.", a expliqué Anicet Niyonkuru président du conseil des patriotes. Après leur arrestation, Antoine Mbaririmana et Fabien Nijimbere ont été entendus par un officier de la police judiciaire au commissariat communal de police puis transférés au cachot du parquet de Makamba.

Antoine Mbaririmana et Fabien Nijimbere ont écopé en date du 17 décembre 2024 à des peines de 2 ans et une amande de 800 000 fbu chacun.

Les responsables du parti conseil des patriotes CDP parlent de procès fantaisiste basé sur des mobiles politiques. Selon toujours son président Anicet Niyonkuru, Antoine Mbaririmana et Fabien Nijimbere ont été arrêtés en train de chercher des documents aux candidats députés et conseillers communaux de leur parti comme cela est exigé par la commission électorale nationale indépendante ce qui est d'ailleurs en train d'être fait par tous les partis sur le territoire national. Anicet Niyonkuru dit que son parti a toujours été persécuté en province Makamba. Plusieurs réunions ont été interdites à plusieurs reprises dans les communes de Vugizo, Kibago, Mabanda et Nyanza-lac.

Annict Niyonkuru accuse certaines autorités administratives de vouloir rétrécir l'espace politique en cette période pré-électorale pour que seul le CNDD-FDD se présente aux élections.

### **Une personne arrêtée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 24 décembre 2024, sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, Charifu Abudoule, représentant du mosquée de la colline et zone Muzye , commune Giharo, province Rutana a été arrêté par des policiers sous l'ordre d'Olivier Nibitanga, Gouverneur de ladite province.

Selon les mêmes sources, chaque personne voulait aller devant pour être servi et Olivier Nibitanga, Gouverneur de la province Rutana était ce jour-là, afin de bien suivre le déroulement de ces activités qui venait de commencer il y avait quelque jours mais il y avait des lamentations que l'engrais est mal distribué, que la quantité est insuffisante et est réservé aux autorités seulement.

En revenant à l'ordre, ce gouverneur a battu ces personnes et c'est ainsi que Charifu Abudoule a dit à ce Gouverneur qu'il ne faut pas battre ces personnes car elles ont payé leur argent afin que leurs champs soient bien entretenus.

Par après, ce Gouverneur a ordonné aux policiers d'arrêter Abudoule et l'ont conduit au cachot du poste de police à Muzye avant d'être libéré vers le soir de ce même jour.